

Cour d'appel judiciaire de Libreville

Ali Bongo à quitte ou double lundi prochain

Inédit ce qui s'est passé hier à la Cour d'appel judiciaire de Libreville. Assigné par le président de l'UPG, Ali Bongo Ondimba était attendu à la Cour d'appel judiciaire de Libreville, hier jeudi 28 juin au matin. Il ne s'est pas pointé, préférant se faire représenter par ses avocats qui ont donné une image lamentable.

Nous avons assisté à un spectacle désolant hier matin à la Cour d'appel judiciaire de Libreville. Le procès mettant aux prises M. Jean de Dieu Moukagni-Iwangou à M. Bongo Ondimba Ali a étonné plus d'un. En effet, la présidente de ladite cour a demandé aux différentes parties d'échanger les dossiers dans lesquels les pièces des uns et des autres doivent figurer. Choses qui a été faite avec aisance par Jean de Dieu Moukagni-Iwangou.

À l'inverse, le parterre d'avocats de Bongo Ondimba Ali, parmi lesquels



Luc Bengono Nsi et Moukagni-Iwangou devant le palais de justice de Libreville hier

figurent Me Dum'ond Beghi et Me Nkéa, n'ont pu produire un dossier, sollicitant au passage un report pour le

23 août 2016. Chose qui a été rejetée par la présidente, qui a ramené le procès au lundi 1^{er} août 2016, donc lundi prochain. Là on va voir ce qu'on va voir. Ali n'a que le week-end pour trouver ses papiers et les refiler à ses avocats avant lundi. D'ailleurs, ces derniers ont dit être venus uniquement pour plaider. Oubliant que, pour plaider à ce niveau, il faut avoir des arguments matériels pour contrecarrer ceux du plaignant.

Seulement, l'illustre sans papier de l'émergence n'est pas au bout de ses peines et sa campagne risque de prendre un coup, tant le volet judiciaire sera prenant pour lui. Rappelons que pour les procès qui devaient opposer Luc Bengono Nsi et Léon Paul Ngoulakia au même Bongo

Ondimba Ali, le scénario a été le même. Rendez-vous est donc pris pour ce lundi 1^{er} août 2016, à la Cour d'appel judiciaire de Libreville.

Rappelons que Moukagni-Iwangou a saisi la Cour d'appel pour démontrer que Monsieur Ali Bongo Ondimba n'est pas né de Monsieur Albert Bongo et de Madame Marie Joséphine Kama et qu'en conséquence, il a obtenu la nationalité gabonaise par voie d'acquisition.

Ainsi, par ordonnance du 18 juillet 2016 de Madame le premier président, la Cour d'appel a autorisé à assigner Monsieur Ali Bongo Ondimba. Et par exploit du 25 juillet 2016 de Maître Florentin Mba Menie, huissier de justice, Monsieur Ali Bongo Ondimba a été assigné, avec rappel d'assister personnellement à l'audience, ou à se faire assister par ministère d'avocat.

Comme on le voit, rien n'est perdu. Ça ne fait que commencer.